

**ELECTION DU 4 FEVRIER 2016**

**PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

**U.F.R. : LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES**

n°34/2016

**Collège des Usagers LICENCE**

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2, L 713-9 et D 719-1 et suivants,  
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
VU les statuts de Lettres Arts et Sciences Humaines,  
VU le règlement intérieur de l'Université Nice Sophia Antipolis et notamment l'article 25,  
VU les procès-verbaux de scrutin,

PROCLAME ELU (S) :

En qualité de membre du Conseil de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines

Sièges à pourvoir : 4

Titulaires :	Suppléant	
M. DE BRITO OLIVIERA Rémy	Mme HUMBLOT Yasmina	Liste : BDE LASH
Mme AYAD Sophia	M. VALLECCHIA Adrian	Liste : BDE LASH
M. BASIER Antoine	Mme FERRY Eleonor	Liste : BDE LASH
M. SINAMA Anthony	Mme BEN MARIEM Myriam	Liste : UNEF et Assoc.Etudiantes

**05 FEV. 2016**

Nice, le

Le Président de l'Université  
Nice Sophia Antipolis,

Pour le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis  
Wanner  
Le Directeur Général des Services

**Christophe WANNER**

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant soit la décision de la Commission de Contrôle.